

Démarche : DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION PAR TIR D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS – ANNEE 2025

Organisme : Direction Départementale des Territoires de l'Indre

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

Arrêté ministériel du 2 septembre 2016 / groupe 1
Arrêté ministériel du 3 août 2023 / groupe 2
Arrêté préfectoral du 4 juin 2024 / groupe 3
Arrêté préfectoral du 3 juin 2025 / groupe 3

Informations du demandeur

Nom et prénom du demandeur

Nom

Pour les personnes morales (société de chasse ...), la demande doit être faite par une personne physique agissant pour le compte de cette personne morale (président ...).

Prénom

Adresse

Indiquer l'adresse complète (adresse, code postal et commune)

Numéro de téléphone

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION PAR TIR D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASION

Adresse Email

Agissant en qualité de

(*) Je certifie avoir reçu délégation écrite des propriétaires ou fermiers pour la destruction des nuisibles sur les territoires faisant l'objet de la présente demande (cette délégation pourra être demandée en cas de contrôle)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Propriétaire
- Possesseur
- Fermier
- Délégué du propriétaire (*)
- Délégué du fermier (*)
- Délégué du possesseur (*)
- Président de Société de Chasse de (*)

Le demandeur déclare

Agir sur une surface de

En hectares

Concernant la ou les commune(s) (seulement des communes de l'Indre) de

Nom de la ou les commune(s)

Sur les lieux-dits (ou parcelles cadastrales)

Nom des lieux-dits ou numéros de parcelles cadastrales

Objet de la demande

Je sollicite l'autorisation de détruire à tir les animaux suivants

Animaux nuisibles du groupe 1

Chien viverrin

entre la fermeture et
l'ouverture générale
de la chasse

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

Vison d'Amérique

entre la fermeture et
l'ouverture générale
de la chasse

Cochez la mention applicable

-

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION PAR TIR D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASION

Non

Raton laveur

entre la fermeture et
l'ouverture générale
de la chasse

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Bernache du Canada

du 1er février 2025 au
31 mars 2025

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Animaux nuisibles du groupe 2

Fouine

du 1er au 31 mars 2025

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Martre

du 1er au 31 mars 2025 dès lors qu'il n'existe aucune autre solution satisfaisante

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Renard

du 1er au 31 mars 2025 et au-delà du 31 mars sur des terrains consacrés à l'élevage avicole

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Corbeau freux – Corneille noire

- du 1er au 31 mars 2025,
- du 1er avril jusqu'au 10 juin 2025 lorsque l'un au moins des intérêts mentionnés à l'article R.427-6 du code de l'environnement est menacé,
- du 11 juin au 31 juillet 2025 lorsqu'il y a des dégâts agricoles importants.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Animaux nuisibles du groupe 3

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION PAR TIR D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASION

Pigeon ramier

- de la clôture de la chasse aux pigeons ramiers jusqu'au 31 mars 2025,
- du 1er avril au 30 juin 2025,
- du 1er au 31 juillet 2025.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je demande l'autorisation de m'ajouter le nombre de tireurs suivants

Nombre de tireurs

Je m'engage, pour les opérations de destruction de renard, à établir avant chaque opération menée et dont la date sera précisée, la liste nominative (nom-prénom, n° de permis de chasse, signature) de chacun des tireurs ayant participé aux opérations pour la présenter lors de tous contrôles.

NB : à cocher y compris pour les demandes d'autorisation ne portant pas sur le renard. Cet engagement ne sera alors pas pris en compte.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je m'engage à transmettre à la DDT de l'Indre le bilan des destructions, y compris en cas de bilan nul, dans un délai de 10 jours suivant l'expiration de l'autorisation de destruction. A défaut de réception de ce bilan par la DDT, la demande de l'année suivante ne sera pas prise en compte.

NB : le bilan peut être réalisé en ligne, dans la téléprocédure dédiée.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Motif de la demande

Motif(s) de la demande

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Intérêt de la santé et de la sécurité publique

Intérêt pour la protection de la faune et de la flore

Dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles.

Prévenir les dommages importants à d'autres formes de propriété (ne s'applique pas aux espèces d'oiseaux)